

ACCUEIL (HTTPS://GOTHAMCITY.FR)

QUI SOMMES-NOUS? (HTTPS://GOTHAMCITY.CH/QUI-SOMMES-NOUS/) [ROMUALD COHANA \(https://gothamcity.fr/mon-compte/\)](https://gothamcity.fr/mon-compte/) [Logout](https://gothamcity.fr/wp-login.php?action=logout&_wpnonce=32922986d45) [GOTHAM DANS LA PRESSE \(HTTPS://GOTHAMCITY.CH/GOTHAM-DANS-LA-PRESSE/\)](https://gothamcity.ch/gotham-dans-la-presse/)

CONTACT (HTTPS://GOTHAMCITY.CH/CONTACT/)

ABONNEMENTS (HTTPS://GOTHAMCITY.CH/ABOS/)



<https://gothamcity.fr>

SUISSE | FRANCE  
(HTTPS://GOTHAMCITY.CH) | GOTHAMCITY.CH  
PROXIMANIA  
LE-FINANCIER-LAURENT-TROUDE-LOURDEMENT-CONDAMNE

Rechercher...

**Fraude** | Tribunal judiciaire de Paris

# Affaire Proximania: le financier Laurent Troude lourdement condamné

27 janvier 2026

LES DERNIERS ARTICLES

Cour d'appel de Paris  
Un ancien dirigeant dénonce des abus au sein du groupe immobilier TwentyTwo

Star des télécoms au début des années 2000, **Laurent Troude** a été condamné en juillet 2025 à quatre ans de prison fermes pour avoir bâti sa société **Proximania** sur une "*fraude massive*". Quinze ans après l'effondrement, l'entrepreneur vit en Suisse, conteste tout, poursuit la presse en justice et laisse derrière lui une montagne de dettes.

Au début des années 2000

(<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-enquete-de-secrets-d-info/quand-la-start-up-tourne-au-fiasco-9343732>), Laurent Troude, alors au sommet de sa gloire, était comparé dans la presse économique à **Xavier Niel**. Avec sa société Proximania, il séduisait les investisseurs en leur vantant un *business model* qui consistait à vendre des minutes de téléphone prépayées chez les buralistes.

Mais en 2009, l'entreprise, cotée sur le marché libre de la Bourse de Paris, s'effondre

(<https://www.lesechos.fr/2011/05/proximania-autopsie-dun-desastre-boursier-1089928>). Les enquêteurs

découvrent que sa comptabilité repose sur de fausses factures. Le **Parquet de Paris** ouvre une information judiciaire (*lire nos articles précédents [ici](#)*

(<https://gothamcity.fr/2019/03/20/affaire-proximania-apres-dix-ans-dattente-des-avancees-judiciaires/>) et *ici*

(<https://gothamcity.fr/2023/08/29/affaire-proximania-laurent-troude-perd-son-bras-de-fer-contre-gotham-city/>)).

**"Véhicule de fraude massive"**

(<https://gothamancien-dirigeant-denonce-des-abus-au-sein-du-groupe-immobilier-twentytwo/>)

Litige

Nouvelle-Calédonie: la mine

partenaire de Tesla cesse de payer les Kanak

([https://gothamcaledonie-la-mine-](https://gothamcaledonie-la-mine-partenaire-de-tesla-cesse-de-payer-les-kanak/)

partenaire-de-tesla-cesse-de-payer-les-kanak/)

Litige

De 35 à 600 millions: le fisc sème le doute sur la

succession du "roi des casinos"

(<https://gotham35-a-600-millions-le->

S'ensuit une longue et chaotique procédure, qui a abouti, le 10 juillet 2025, à un jugement rendu par la 11<sup>e</sup> chambre correctionnelle du **Tribunal judiciaire de Paris** à l'encontre de l'entrepreneur.

*"Les infractions dont Laurent Troude s'est rendu coupable ont porté atteinte à l'ordre public économique très gravement, peut-on y lire. Proximania a été pour l'essentiel une fausse entreprise. (...) En réalité, Proximania a été dès le début conçue par Laurent Troude comme un véhicule de fraude massive destiné à capter les fonds des investisseurs en leur promettant un retour sur investissement important. (...) Et de fait, les investisseurs floués, professionnels de la finance ou particuliers, ont été nombreux".*

Le président, **Gérald Bégranger**, est un habitué des affaires financières complexes: il a été par le passé directeur adjoint de l'**Agence française anticorruption (AFA)**. Il note dans son jugement *"la grande sophistication des infractions commises par Laurent Troude"* qui lui ont permis *"de s'assurer un train de vie élevé de 2007 à 2009"*.

### **Quatre ans fermes**

*"À raison de la gravité des faits et de la personnalité et de la situation personnelle de Laurent Troude",* le tribunal l'a condamné à cinq ans de prison dont quatre fermes, à une amende de 700'000 euros et à une interdiction de gérer à titre définitif. Il a été déclaré coupable de faux, usage de faux, escroquerie, blanchiment, banqueroute, présentation de comptes annuels infidèles et abus de confiance.

**fisc-seme-le-  
doute-sur-la-  
succession-du-  
roi-des-  
casinos/)**  
.....

La Cour a également prononcé un mandat d'arrêt à son encontre *"compte-tenu de sa résidence en Suisse et du risque que celui-ci, qui a dissimulé son patrimoine à l'étranger, se soustraie à sa peine d'emprisonnement"*. Laurent Troude ayant fait appel, il n'est pas clair à ce stade si le mandat d'arrêt est exécuté ou non.

Au total, le tribunal a condamné Laurent Troude à verser 7,6 millions d'euros de dommages et intérêts aux parties civiles. Les trois plus gros bénéficiaires sont les sociétés **Lasmer** (4 millions d'euros), **Insert** (1,08 million d'euros) et **Tikehau Fund** (1,07 million d'euros). Une quinzaine d'investisseurs individuels et de sociétés civiles immobilières se partagent le reste, avec des montants allant de quelques milliers d'euros à plus de 460'000 euros pour l'un d'entre eux.

### **Ne reste "que de dettes"**

Ces dommages ne sont toutefois qu'une goutte dans la mer de dettes laissées par la déconfiture de Proximania. Le liquidateur de la société faisait état d'une insuffisance d'actif actualisé, en février 2025, de 228 millions d'euros.

Seulement voilà: *"il est définitivement acquis que Laurent Troude ne participera pas à la résorption de cette insuffisance d'actif"*. Ce dernier a déclaré lors des audiences n'avoir *"aucune ressource"*: sa situation patrimoniale ne serait composée *"que de dettes"*.

L'homme a bien versé un cautionnement de 620'000 euros en amont du procès, mais ce montant *"ne permettra d'indemniser que très partiellement les parties civiles dont le montant total des préjudices est incomparablement plus important"*. La plupart d'entre elles *"en resteront donc pour leurs frais"*.

## Stratégie dilatoire

Le jugement note par ailleurs que Laurent Troude "a cherché depuis son examen et son placement sous contrôle judiciaire à se soustraire à sa responsabilité pénale et s'est employé vigoureusement à ne rien payer des sommes pourtant mises à sa charge judiciairement".

En effet, si l'homme "est présent aux procédures judiciaires qui l'intéressent lui-même ou les sociétés qu'il a dirigées, il conteste systématiquement par toutes voies de recours toutes les décisions de toute juridiction qui lui sont défavorables. Sa stratégie, purement dilatoire, consiste à ne rien admettre comme acquis, malgré l'évidence, et à repousser le plus tard possible les décisions judiciaires définitives. S'agissant des faits dont il s'est rendu coupable, devant le tribunal, il n'a admis aucune faute personnelle et n'a pris à aucun moment en compte l'ampleur et la gravité des faits qu'il a commis".

## Censure temporaire

En octobre 2025, nous avons contacté Laurent Troude afin de lui permettre de s'exprimer au sujet de cette condamnation. Ce dernier s'était dit "*surpris*" de la publication de notre article.

Dans la foulée, le résident du canton de Vaud a déposé une demande de mesures provisionnelles auprès du **Tribunal d'arrondissement de Lausanne**, affirmant que notre article à paraître se baserait une "*information potentiellement inexacte et non vérifiable*". Ces mesures lui ont été accordées, ce qui a permis de censurer préventivement notre article pendant trois mois, dans l'attente d'un jugement sur le fond.

Une audience s'est tenue à Lausanne le 27 novembre 2025. L'avocat commis d'office de Laurent Troude, **Nicolas Perret**, a plaidé pour que le nom de son client soit anonymisé dans notre article, mettant en avant les risques de "représailles" contre son client. Laurent Troude avait en effet subi une agression (<https://www.leparisien.fr/faits-divers/monsieur-jean-et-sa-fine-equipe-corse-au-tribunal-06-04-2018-7649130.php?ts=1769023340070>) et tentative d'extorsion en 2011 en lien avec l'affaire Proximania.

L'avocat disait craindre les créanciers de Laurent Troude, qui pourraient être tentés de venir se faire justice eux-mêmes en Suisse. *"Il ne faut pas réveiller le lion qui dort. (...) Maintenant en France on a la gâchette facile, on risque de voir des jeunes arriver recrutés en banlieue marseillaise pour défoncer le logement de mon client. Je n'aimerais pas qu'on m'appelle et qu'on me dise que M. Troude a pris une balle de kalachnikov"*.

Par ordonnance rendue le 20 janvier 2026, le président du Tribunal civil d'arrondissement de Lausanne a rejeté la requête de Laurent Troude. Le tribunal nous a alloué 3'000 francs à titre de dépens et mis les frais judiciaires à sa charge.

Laurent Troude est défendu en France par **Jérôme Bliet** et **Christian Peltier**.

**Romuald Cohana (Sharp)**, l'avocat de la société **Insert**, une ancienne filiale de Proximania spécialisée dans l'affichage publicitaire, nous a adressé le commentaire suivant: *"Ce jugement vient clôturer une affaire tentaculaire qui a commencé en 2010. Au-delà de la condamnation de Laurent Troude à une peine de prison ferme et d'amende à la hauteur de ses agissements et à réparer les nombreux préjudices subis par ses victimes, le*

tribunal a prononcé une interdiction de gérer à vie, seul moyen de l'empêcher de sévir à nouveau, même si nous savons désormais qu'il est capable de tout. Il ne reste plus qu'à espérer que la justice française parviendra à faire exécuter la peine prononcée car il est peu probable que Monsieur Troude mette spontanément le pied sur le territoire français à présent".

**Franck Geneaux**, qui défend de son côté une quarantaine de parties civiles dans cette affaire, conclut: "Il ne s'agit pas d'un patron qui a dérapé dans la gestion de son entreprise: il s'agit d'un escroc qui a créé son entreprise pour l'escroquerie. Proximania n'a été que l'instrument de l'escroquerie".

Gotham City était défendu par **Raphaël Mahaim** et **Romain De Simoni (r&associés)**.

#### Document lié à cet article:

*Tribunal judiciaire de Paris - Jugement correctionnel du 10 juillet 2025 - N° parquet: 10145074005*

[Tribunal judiciaire de Paris](#)

[Franck Geneaux \(https://gothamcity.fr/tag/franck-geneaux/\)](https://gothamcity.fr/tag/franck-geneaux/) |  
[Gérald Begranger \(https://gothamcity.fr/tag/gerald-begranger/\)](https://gothamcity.fr/tag/gerald-begranger/) |  
[Insert \(https://gothamcity.fr/tag/insert/\)](https://gothamcity.fr/tag/insert/) |  
[Lasmer \(https://gothamcity.fr/tag/lasmer/\)](https://gothamcity.fr/tag/lasmer/) |  
[Laurent Troude \(https://gothamcity.fr/tag/laurent-troude/\)](https://gothamcity.fr/tag/laurent-troude/) |  
[Nicolas Perret \(https://gothamcity.fr/tag/nicolas-perret/\)](https://gothamcity.fr/tag/nicolas-perret/) |  
[Proximania \(https://gothamcity.fr/tag/proximania/\)](https://gothamcity.fr/tag/proximania/) |  
[Raphaël Mahaim \(https://gothamcity.fr/tag/raphael-mahaim/\)](https://gothamcity.fr/tag/raphael-mahaim/) |  
[Romain De Simoni \(https://gothamcity.fr/tag/romain-de-simoni/\)](https://gothamcity.fr/tag/romain-de-simoni/) |  
[Romuald Cohana \(https://gothamcity.fr/tag/romuald-cohana/\)](https://gothamcity.fr/tag/romuald-cohana/) |  
[Tikehau Fund \(https://gothamcity.fr/tag/tikehau-fund/\)](https://gothamcity.fr/tag/tikehau-fund/) |  
[Tribunal d'arrondissement de Lausanne \(https://gothamcity.fr/tag/tribunal-darrondissement-de-lausanne/\)](https://gothamcity.fr/tag/tribunal-darrondissement-de-lausanne/)

Une question ou une remarque à propos de cet article? –

Contactez l'auteur.e

## A PROPOS

(<https://gothamcity.fr/a-propos-gotham-city-france/>) **ABONNEMENTS**

(<https://gothamcity.fr/abonnements/>) **CONTACT**

(<https://gothamcity.ch/contact/>)

CONDITIONS GENERALES (<https://gothamcity.ch/CG/>)

QUESTIONS FREQUENTES (<https://gothamcity.ch/foire-aux-questions/>)

Gotham City

Rue de Bourg 19

1003 Lausanne

Suisse

*Gotham City France* est membre du Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne ([Spiil](https://www.spiil.org) (<https://www.spiil.org>)).

Made with ♥ by [unprinted](https://unprinted.ch) (<https://unprinted.ch>). Hosted by [Qurium](https://www.qurium.org/) (<https://www.qurium.org/>).